

# Confiez-nous l'entretien de vos espaces verts...

... et réduisez vos impôts !



Dans le cadre de l'Entreprise Adaptée, certaines prestations réalisées au domicile des particuliers ouvrent droit à une réduction d'impôt. Les prestations concernées sont les prestations à caractère familial ou ménager, qui répondent aux besoins courants des personnes et des familles, telles la tonte de surfaces engazonnées, le débroussaillage, la taille de haies, le petit élagage, le bêchage de massifs, etc.



**Exemple** Vous faites appel à Emeraude Espaces Verts pour des travaux d'entretien à votre domicile.

Le montant de votre  
contrat d'entretien

3000 €

dont en main d'oeuvre

2500 €



La somme que vous pourrez  
déduire de votre impôt

1250 €

SOIT **41%** DE VOTRE FACTURE

Les calculs présentés sur ce document sont hors matières. Ils sont donnés à titre indicatif et sont non contractuels.  
Contactez-nous pour une étude plus précise de votre exonération.

**Le +** Vous pouvez également réduire vos impôts en faisant appel aux services d'Emeraude Nettoyage.



Emeraude i.d., Initiative & Devenir  
17, rue Louis de Broglie  
CS 10707  
22 307 Lannion Cedex  
02 96 48 40 00  
02 96 48 53 36  
contact@emeraude-id.fr  
www.emeraude-id.fr